



**Membres  
des clubs affiliés  
à la Ligue Auvergne  
Rhône-Alpes  
d'Athlétisme,  
découvrez  
notre offre dédiée.**

Rejoindre une banque  
qui appartient à ses clients,  
ça change tout.

**Crédit  Mutuel**

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,3 millions de clients-sociétaires.



## Avec l'offre spéciale adhérents d'association

profitez  
de

**50 €<sup>(1)</sup>**  
remboursés

- ▶ sur votre licence ou cotisation annuelle.

**50 €<sup>(2)</sup>**  
offerts

- ▶ pour votre association chaque fois qu'un des licenciés ou adhérents fait valoir son avantage et devient client Crédit Mutuel.

**(1)** Offre valable jusqu'au 31/12/2023, réservée aux personnes physiques majeures, adhérentes ou licenciées d'une association ou d'un club affilié à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme, pour toute entrée en relation avec une Caisse de Crédit Mutuel affiliée à la Fédération Sud-Est, Savoie Mont Blanc, Massif Central ou Dauphiné Vivarais du Crédit Mutuel participant à l'opération, sous réserve de l'existence d'une convention de partenariat entre l'association ou le club et ladite Caisse de Crédit Mutuel. Le versement de 50 euros est subordonné à l'ouverture d'un livret et à la présentation de son adhésion à l'association ou le club signataire de la convention de partenariat avec la Caisse de Crédit Mutuel. L'entrée en relation est soumise à l'accord de la Caisse de Crédit Mutuel.

**(2)** Sous réserve que l'association ou le club affilié à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes d'Athlétisme soit client d'une Caisse de Crédit Mutuel affiliée à la Fédération Sud-Est, Savoie Mont Blanc, Massif Central ou Dauphiné Vivarais du Crédit Mutuel participant à l'opération, de l'existence d'une convention de partenariat entre l'association ou le club et la Caisse de Crédit Mutuel et de l'entrée en relation d'un adhérent ou d'un licencié de l'association avec la Caisse de Crédit Mutuel.

# Profitez également de nos offres pour votre projet logement et votre quotidien.

Parce que le logement est l'une de vos préoccupations principales et représente une part importante de votre budget, le Crédit Mutuel vous accompagne dans vos projets immobiliers. Financement, assurance, protection... tout a été prévu pour vous aider à bien vous loger mais aussi pour vous accompagner au quotidien.



## RACHAT DE CRÉDIT

**50 %**  
DES FRAIS  
DE DOSSIER  
**OFFERTS**

Pour vous installer en toute sérénité ou changer de logement, le Crédit Mutuel vous accompagne avec des solutions de financement personnalisées.

Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse de Crédit Mutuel. L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.



## PRÊT TRAVAUX

FRAIS  
DE DOSSIER  
**OFFERTS**

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse de Crédit Mutuel. Après expiration du délai légal de mise à disposition des fonds. Vous disposez d'un délai légal de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat.



## PROTECTION AU QUOTIDIEN

**1 mois<sup>(3)</sup>**  
DE COTISATION  
**OFFERT**  
PAR CONTRAT  
SOUSCRIT

Loisirs, bricolage, accidents du quotidien... Assurance Accident de la Vie vous aide à faire face aux conséquences d'un accident de la vie privée, en vous indemnisant.



## AUTO, HABITATION, SANTÉ, PRÉVOYANCE

**1 mois<sup>(3)</sup>**  
DE COTISATION  
**OFFERT**  
PAR CONTRAT  
SOUSCRIT

Plus de 10 millions de personnes font confiance aux Assurances du Crédit Mutuel pour assurer leurs proches, leur santé ou leurs biens, pourquoi pas vous ?

(3) Le mois gratuit s'applique sur la première cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat Auto, Habitation, Complémentaire Santé, Assurance Accidents de la Vie, Plan Prévoyance, Plans Autonomie, Plans Obsèques. Offre soumise à conditions, non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles en cours sur l'assurance, sous réserve d'acceptation par l'assureur et dans les Caisses participant à l'opération. Offre valable jusqu'au 31 décembre 2023, réservée aux personnes physiques majeures, adhérentes d'une association, pour toute entrée en relation avec une Caisse de Crédit Mutuel dans le cadre d'une convention de partenariat.



**Homiris**  
Alarme et télésurveillance

PROTECTION  
DU DOMICILE<sup>(4)</sup>

## ALARME ET TÉLÉSURVEILLANCE

SANS FRAIS  
D'INSTALLATION  
OU DE MISE  
EN SERVICE

Protégez votre domicile des cambriolages et des risques d'incendie<sup>(5)</sup> Grâce à l'installation d'un système d'alarme connecté à un centre de surveillance 24H/24, qui veille à distance sur votre domicile et réagit en moins de 30 secondes<sup>(6)</sup> en cas d'alarme.



**bouygues**  
TELECOM

BOX  
INTERNET

## TÉLÉPHONIE

PASSEZ  
À LA VITESSE  
DE LA FIBRE

Le Crédit Mutuel entend vous faire profiter de solutions complètes et innovantes et vous propose une offre Box avec Bouygues Telecom pour vous faire bénéficier d'une connexion internet ultra-rapide grâce à la fibre<sup>(7)</sup>.



BANQUE  
AU  
QUOTIDIEN

## EUROCOMPTE

**6 MOIS<sup>(8)</sup>**  
D'ABONNEMENT  
**OFFERTS**

Grâce à l'Eurocompte, gardez un œil sur vos comptes avec un forfait tout compris (compte courant, chéquier, carte internationale de retrait ou de paiement<sup>(9)</sup>, accès à vos comptes via Internet<sup>(10)</sup>).

LE KIOSQUE  
À SERVICES

DES SERVICES  
ADAPTES  
A VOS PROJETS

## DES PARTENAIRES DE CONFIANCE

DES  
**AVANTAGES**  
NÉGOCIÉS  
POUR VOUS

Diagnostic, énergie, travaux, déménagement, location de matériel... Avec le Kiosque à Services vous accédez à un ensemble de professionnels sélectionnés avec soin et vous disposez d'avantages négociés : remise tarifaire, service complémentaire, garantie étendue.

(4) Source : Atlas 2021 En toute sécurité. Par agrégation des volumes 2020 de raccordements de la société EPS et de sa filiale Protection 24 absorbée, EPS est leader de la télésurveillance en France. (5) Par détection de fumée. (6) Délai moyen constaté en 2021 sur les alarmes intrusion, agression et fumée. (7) Voir les détails auprès de votre conseiller. (8) Offre valable sur la base du tarif hors options de la formule Eurocompte. Le détail des formules de l'Eurocompte et leurs prix sont disponibles auprès du conseiller. (9) Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) / Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) / Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique). (10) Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.).



## Le Crédit Mutuel est une banque coopérative qui appartient à ses clients.

Elle n'est pas cotée en bourse, et c'est à ses clients qu'elle rend des comptes, et non à des actionnaires. Et ça, ça change tout.

### Une banque qui peut prendre ses décisions au plus près de vous

Chaque Caisse de Crédit Mutuel bénéficie d'une vraie autonomie et peut vous accorder un crédit sans demander l'autorisation au siège. C'est tellement plus simple et plus rapide.

### Une banque qui privilégie vos intérêts

Dans chaque Caisse locale, les chargés de clientèle vous conseillent au mieux de vos intérêts.

## Pour nous rejoindre, rien de plus simple

- Contactez la Caisse de **Crédit Mutuel la plus proche**.
- Appelez le **0 800 110 115** Service & appel gratuits
- Connectez-vous sur [creditmutuel.fr/offre-bienvenue.html](https://creditmutuel.fr/offre-bienvenue.html)

Vous pouvez également nous rejoindre sur les réseaux sociaux



**Vous disposez d'un droit d'opposition à l'usage de vos données personnelles à des fins de prospection. Adressez-vous à la Caisse de Crédit Mutuel de votre choix pour l'exercice de ce droit. Cette démarche n'entraîne aucuns frais.**

#### DOCUMENTATION À CARACTÈRE COMMERCIAL

• Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en caisse, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité. La durée du contrat, ainsi que les modalités et les conséquences financières de la fin du contrat sont fixées pour chaque produit dans la fiche Clarté et/ou dans les conditions générales du contrat qui vous seront communiquées avant la souscription.

– Pour les crédits à la consommation :

Les utilisations de crédit contribuent à votre endettement. Après avoir signé votre contrat de crédit, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours sans pénalité, c'est-à-dire que vous pouvez renoncer à votre crédit dans ce délai, en informant la banque, par l'envoi d'un bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat peut commencer à être exécuté après 7 jours si vous demandez à bénéficier du crédit à compter du huitième jour suivant votre acceptation.

En cas d'exercice de la faculté de rétractation après mise à disposition des fonds, vous ne devez rembourser au prêteur que le capital versé et les intérêts au taux débiteur du crédit, à l'exclusion de toute pénalité.

• Pour les crédits amortissables (prêts personnels) :

Vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi.

• Pour les crédits affectés :

La rétractation sur le contrat de crédit met fin au contrat de vente principal. Toutefois, si vous avez demandé la livraison immédiate du bien ou du service, elle ne met fin au contrat principal que si elle intervient entre le premier et le troisième jour ; au-delà, vous êtes tenu d'acquiescer le bien ou le service.

Vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi.

– Pour les crédits immobiliers :

Les utilisations de crédit contribuent à votre endettement. Après avoir signé votre contrat, vous ne disposez pas d'un délai de rétractation mais, conformément à l'article L.313-34 du code de la consommation, d'un délai de réflexion de 10 jours. Si le prêt est destiné à financer une acquisition, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt : si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'acquéreur les sommes versées.

Vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi. Par exception, il ne sera pas perçu d'indemnité dans les cas prévus par l'article L.313-48 du code de la consommation (vente du bien immobilier faisant suite à un changement du lieu d'activité professionnelle, décès ou cessation forcée de l'activité professionnelle de l'emprunteur ou de son conjoint).

– Pour la téléphonie :

Dans le cadre de la souscription d'un forfait, les modalités de livraison sont les suivantes : en cas d'achat d'une carte SIM ou d'un Pack (téléphone et carte Sim) ceux-ci seront envoyés à l'adresse précisée par le client. Le montant du forfait mensuel pourra être payé par prélèvement sur le compte bancaire du client, à compter du jour de l'initialisation de la ligne. Conformément à la loi, si la proposition ou la conclusion du contrat a été faite à distance, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation sauf utilisation de votre ligne avant cette date.

Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4, place de Budapest CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09. La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : Crédit Mutuel 09 69 36 05 05 / Crédit Mutuel du Centre 09 69 36 16 16 Loire Atlantique Centre Ouest 08 00 88 38 83 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

– à votre caisse, dans un premier temps.

– au service Relation Clientèle dont votre caisse peut vous communiquer les coordonnées, dans un deuxième temps.

– pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du Crédit Mutuel, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : via son site internet :

[www.mediateur-creditmutuel.com](http://www.mediateur-creditmutuel.com) ou gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du Crédit Mutuel – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ; vous pouvez obtenir auprès de votre caisse ou sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr) les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

Pour tout litige concernant un contrat d'assurance relevant de sa compétence, au Médiateur de l'Assurance : gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou sur le site de La Médiation de l'Assurance : [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org).

#### INFORMATION SUR LE FONDS DE GARANTIE

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Caisse et sur le site internet de la banque, [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr).

**Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées**, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° Orias : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculations consultables sous [www.orias.fr](http://www.orias.fr)), contrats d'assurance de ACM VIE SA et ACM IARD SA, entreprises régies par le Code des assurances.

**Homiris, un service opéré par EPS** – SAS au capital de 1 123 600 euros – Siège social : 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG – Correspondance abonnés : 36 rue de Messines – CS 70002 – 59891 LILLE CEDEX 9. RCS Strasbourg n° 338 780 513 – Code APE 80.20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

**Crédit Mutuel distribue les offres de Bouygues Telecom.**

Bouygues Telecom – 37-39, rue Boissière – 75116 Paris – SA au capital de 929 207 595,48 euros – RCS PARIS 397 480 930.

